

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 juillet 2010

n° 4

page 1/3

**Rapporteur : Monsieur Jacques MELQUIOND**

**OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable, du parc de stationnement Saint-Jacques.**

**Budget supplémentaire de l'exercice 2010.**

Mesdames, Messieurs,

*Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :*

- *résultat de la section de fonctionnement après affectation,*
- *résultat de la section d'investissement*
- *reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.*

*Le budget supplémentaire conserve la même présentation que le budget primitif, à savoir le budget principal, le budget annexe de l'eau potable et le budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques, ces deux budgets annexes étant organisés par des instructions comptables différentes du budget principal.*

*Concernant le budget principal, outre différents virements de crédits équilibrés entre chapitres, il convient de noter, principalement, les nouveaux mouvements suivants :*

- *l'inscription d'un crédit de 36 000 € pour réaliser une étude de programmation d'un groupe scolaire en centre ville et d'un crédit de 100 000 € pour lancer le concours de maîtrise d'oeuvre de ce projet,*
- *800 000 € affectés aux dépenses imprévues,*
- *300 000 € pour l'acquisition d'une partie des serres situées zone Nord (ex-Pelfi) pour être affectées au service cadre de vie - espaces verts,*
- *10 000 € de crédits supplémentaires au service communication pour notamment l'impression d'un guide d'accueil des nouveaux agents, l'achat d'objets promotionnels, des réparations apportées aux montgolfières de la ville,*
- *la prise en compte de la cession (en paiement différé et échelonné) des anciens abattoirs à la société Millénium pour 925 000 € en recettes et la constatation en dépenses d'une avance du même montant,*
- *20 000 € pour l'organisation d'une fête du sport début septembre*
- *15 000 € de subventions pour les maisons de quartier (organisation de spectacles professionnels pour leurs fêtes) et pour l'organisation des journées européennes du patrimoine,*
- *10 000 € pour la réparation des sirènes du réseau d'alerte (réinscription de crédits 2009 non engagés),*
- *40 000 € pour une éventuelle modification du plan local d'urbanisme (PLU) concernant le devenir du site dit de la STAR et de l'ancienne station d'épuration,*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 juillet 2010

n° 4

page 2/3

- 35 000 € pour réparer l'éclairage du stade municipal,
- 20 000 € pour le remplacement de décors et d'illuminations de Noël,
- 10 000 € pour la création d'un fonds d'économie d'énergie financé par la cession de certificats d'économie d'énergie obtenus par les travaux réalisés dans ce domaine par la collectivité,
- 50 000 € pour des subventions destinées aux programmes de coopération mis en place avec la commune de KAYA, financés par des subventions du ministère des affaires étrangères et européennes et par le conseil général,
- 190 000 € de crédits supplémentaires au titre du contrat enfance-jeunesse financés par une subvention de 60 000 € de la CAF.

*Enfin, vu le bon résultat dégagé au compte administratif 2009, il est possible de diminuer le volume d'emprunts inscrits au budget primitif de 5,39 M€ à 5,17 M€.*

*Hormis les reprises de résultats et quelques virements entre chapitres, les budgets annexes de l'eau potable et du parc Saint-Jacques ne présentent pas de nouvelles dépenses.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du parc de stationnement,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau potable,

**VU** la délibération n° 1 du 25 mars 2010 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2010,

**VU** la délibération n° 2 du 27 mai 2010 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2009,

**VU** la délibération n°3 du 8 juillet 2010 par laquelle le conseil municipal vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

**CONSIDERANT** l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes nouvelles relatives à l'exercice 2010,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2010 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document ci-annexé (budget supplémentaire 2010) et conformément aux tableaux ci-dessous,

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 8 juillet 2010

n° 4

page 3/3

**Budget principal**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 130 000 €	1 130 000 €	7 810 000 €	7 810 000 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 130 000 €</b>	<b>1 130 000 €</b>	<b>7 810 000 €</b>	<b>7 810 000 €</b>

**Budget annexe de l'eau potable**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 000 €	20 000 €	1 070 000 €	1 070 000 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>1 070 000 €</b>	<b>1 070 000 €</b>

**Budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	61 000 €	61 000 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>61 000 €</b>	<b>61 000 €</b>

Pour : **28**Contre : **0**Abstentions : **10***(MM. TONDUSSON, MONAURY, GRATTEAU, CIBERT (+1 pouvoir), MICHAUD, FERREIRA, Mmes VACHERON, BARRAULT, DAYDET)*

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtellerault  
Transmis à la sous-préfecture, le 12 juillet 2010  
Publié en mairie le 09 juillet 2010

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault